

### TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 35 000 euros.  
 4000 € TTC sur la part comprise entre 35 001 euros et 45 000 euros.  
 5000 € TTC sur la part comprise entre 45 001 euros et 65 000 euros.  
 5000 € TTC sur la part comprise entre 45 001 euros et 65 000 euros.  
 6000 € TTC sur la part comprise entre 65 001 euros et 80 000 euros.  
 7000 € TTC sur la part comprise entre 80 001 euros et 100 000 euros.  
 8000 € TTC sur la part comprise entre 100 001 euros et 120 000 euros.  
 9000 € TTC sur la part comprise entre 120 001 euros et 140 000 euros.  
 10 000 € TTC sur la part comprise entre 140 001 euros et 170 000 euros.  
 11 000 € TTC sur la part comprise entre 170 001 euros et 200 000 euros.  
 12 000 € TTC sur la part comprise entre 200 001 euros et 230 000 euros.  
 13 000 € TTC sur la part comprise entre 230 001 euros et 260 000 euros.  
 14 000 € TTC sur la part comprise entre 260 001 euros et 290 000 euros.  
 15 000 € TTC sur la part comprise entre 290 001 euros et 320 000 euros.  
 16 000 € TTC sur la part comprise entre 320 001 euros et 350 000 euros.  
 17 000 € TTC sur la part comprise entre 350 001 euros et 380 000 euros.  
 18 000 € TTC sur la part comprise entre 380 001 euros et 410 000 euros.  
 19 000 € TTC sur la part comprise entre 410 001 euros et 440 000 euros.  
 20 000 € TTC sur la part comprise entre 440 001 euros et 470 000 euros.  
 21 000 € TTC sur la part comprise entre 470 001 euros et 500 000 euros.  
 4.5 % TTC sur la part comprise entre 500 001 euros et 750 000 euros.  
 4 % TTC sur la part excédent 750 001 euros.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

### LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : (plafonné à un mois de loyer hors charges)**  
Honoraires à charge du bailleur : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : (plafonné à un mois de loyer hors charges)**  
Honoraires à charge locataire : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.  
Rédaction de l'acte de cautionnement : 50 € / acte de cautionnement.

- Honoraires d'établissement d'état des lieux \* (entrée/sortie) :**  
Part bailleur : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable  
Part locataire : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable  
\*Etat des lieux établis contradictoirement et amiablement par les parties ou par un tiers mandaté par elles.

### GESTION :

Gestion déléguée à MA GESTION LOCATIVE – 1 Impasse Isaac Newton – CS 70335 – 85 109 SABLES D'OLONNE Cedex – Tél : 02 51 32 01 94 Carte professionnelle n°CPI 8501 2018 000 030 507 délivrée par la CCI de Vendée – Siret : 449 472 819.

#### Honoraires de Gestion courante :

Nos taux sont dégressifs <b>LOYERS</b>	SIMPLICITE		GARANTIE TOTALE GLI à 2.50% incluse	
	HT	TTC	HT	TTC
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pur bénéficié de la dégressivité sur toute le France.				
Loyers hors charges inférieurs à 1500 €	5.90 %	7.08 %	9.40 %	10.78%
Loyers hors charges compris entre 1500 € et 2000€	4.90 %	5.88%	8.40%	9.58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000 €	3.90 %	4.68 %	7.40 %	8.38 %

(Gestion courante, compte rendu de gestion et accès compte en ligne, paiement des charges de copro, réalisation et suivi des travaux, aide à la déclaration d'impôts)

#### Assurance Garantie de Loyers :

Cotisation mensuelle : 2.5 % TTC des sommes encaissées

(Sans plafond d'indemnisation, sans franchise, sans limite de durée dans le temps, protection juridique incluse, détériorations immobilières jusqu'à 10 000 €, avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré même en cas d'impayé de locataire).

**Tarifs applicables au 01/01/2022**



